

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE **CHAMPENOISE**

Compte rendu de la séance du 15 septembre 2022

President de la séance :Bertrand COUROT

Secrétaire(s) de la séance: Michel CURFS

Nicolas LEROUGE, Jean NOTAT, Antoine BOURGUIGNON, Thierry BUSSY,
Bertrand COUROT, Jean-Marc VERDELET, Michel CURFS, Dominique
SCHNEIDER, Christian COYON

Délibérations du Bureau:

Autorisation de signer l'Avenant n°1 - Complexe aquatique et sportif l'Aquarelle (BUR 28 2022)

Vu la délibération n° BUR_19_2021B, en date du 9 juillet 2021 concernant l'étude pour la protection contre les inondations du complexe aquatique et sportif L'Aquarelle.

Considérant qu'après la première phase d'étude, des recherches complémentaires ont été listées par l'entreprise ALTEREO afin de préciser les données existantes et de finaliser l'étude, à savoir :

- Sondage manuel pour détection de la dalle du sous-sol
- Vérification des cotes de niveau des réseaux à la mire topographique
- Essais de pompage sur le poste de relevage des eaux drainées
- Traçage colorimétrique des canalisations du sous-sol
- Intervention sur site et rapport d'intervention

Considérant que le montant de l'avenant n°1 est de 2 357 €HT, soit 14,35% ramenant le total de l'étude à 18 782 €HT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la signature de l'avenant n°1 d'un montant de 2 357 €HT,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Eau
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Autorisation de signer l'Avenant n°1 - RESINA (BUR 29 2022)

En mai 2021, la Communauté de Communes a confié à la société RESINA les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Binarville pour un montant total toutes tranches de 214 529,65 €HT. A la suite de circonstances techniques imprévues, 3 prix complémentaires doivent être ajoutés :

- Fourniture et pose d'une ventouse automatique PN 40 sur le réseau de distribution des abonnés : 901,15€
 - Fourniture et pose d'une manchette d'ancrage DN 150 INOX : 2 425,48€
 - Mise aux normes de la prise de terre de l'armoire électrique de la chambre à vannes : 967,76€.
- 2 prestations doivent être retirées car non réalisées :
- Barbacanes Inox : -876,40€
 - Création de ventilation haute et/ou basse : -1 442.44€.

Le montant de l'Avenant n°1 s'élève, après ajout de 3 prestations complémentaires et retrait de 2 prestations non réalisées, à 1 975,55€HT soit 0.92% du montant initial.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la signature de l'Avenant n°1 pour un montant de 1 975,55 €HT,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision modificative - Budget Général (BUR 31 2022)

Le Président expose au Bureau,

Que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 pour l'acquisition de matériel informatique et matériel de bureau, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183-6144	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00	
2315-1000	Installations, matériel et outillages techniques	- 2 520.00	
10222-	FCTVA		480.00
		TOTAL :	480.00

480.00

Le Président invite le Bureau à voter ces crédits.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité. :

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 / 09 / 2022 et publié ou notifié le 23 / 09 / 2022
